

UN1TÉ

HEURES SUPPLÉMENTAIRES EXCEPTIONNELLES UNE CAMPAGNE D'INDEMNISATION POUR LES J.O.P

UN1TÉ demande une instruction claire.

La mise en place sur GESTT d'un compte HS « E » ne se décline pas de la même façon sur le territoire.

**Quelles missions ?
Quelles heures ?
Quelle période ?
Sanctuarisé ou NON ?
Quel personnel ?
... etc.**

Autant de questions qui nécessitent une instruction détaillée à l'intention des services et des agents concernés.



UN1TÉ saisit la DRHFS